

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°064-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

Vendredi 11 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **23** - Présents : **19** - Votants : **22**

Séance du mardi 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, DUFEIL Tanguy, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur SAMSON Noël (procuration donnée à Mme HEUX Claudine) ; Madame DUBAR Martine (procuration donnée à Mme LABBÉ Céline), Monsieur BEAUDUCÉ Fabrice (procuration donnée à M. FOREST Eric)

Excusé : Monsieur DESCLOS David

Secrétaire de séance : Madame PÉATIER Carole

OBJET : Projections cinématographiques – Convention Association La Vedette

Il est exposé au Conseil municipal le projet de la commission culture de compléter l'offre culturelle disponible dans la commune en matière de projection cinématographique.

A cette fin, des contacts ont été établis avec l'association La Vedette, dont l'objet est de proposer un service de cinéma itinérant visant organiser des projections pour favoriser l'accès au cinéma des habitants des communes bretonnes qui ne sont pas équipées d'une salle de cinéma.

Le projet vise à proposer une journée de 2 projections à un rythme mensuel, soit en l'état 14 projections entre le mois d'octobre et le mois d'avril. Le lieu de projection retenu est la salle des fêtes municipale.

Afin de d'encadrer cette action forte au service de l'offre culturelle et de la cohésion sociale sur le territoire municipal, les engagements réciproques de chaque partie sont formalisés dans le Project de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **VALIDER** le projet de convention définissant les modalités et obligations entre la Commune et La Vedette pour l'organisation de séances de cinéma sur le territoire communal ; tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.